

PORTFOLIO PLANIFICATION FINANCIÈRE



PHOTO THINKSTOCK

Il faut prévoir des budgets adaptés aux différentes étapes de la retraite, conseille Angela Iermieri, planificatrice financière au Mouvement Desjardins.

À la retraite, gérer son capital pour en avoir suffisamment

ANNE GAIGNAIRE
COLLABORATION SPÉCIALE

«Le plus grand risque à la retraite, c'est de survivre à son capital», lance Nathalie Bachand, présidente du conseil d'administration de l'Institut québécois de la planification financière (IQPF) et actuaire et planificatrice financière au groupe Bachand Lafleur.

Adapter son budget

Le budget d'un retraité doit être basé sur des versements lui permettant d'atteindre la fin de sa vie et de ne pas épuiser son capital trop tôt. D'où l'importance de prévoir ses dépenses et de les ajuster aux entrées d'argent.

Les planificateurs conseillent d'établir son budget dans les cinq années qui précèdent le départ à la retraite et de l'adapter très régulièrement dans les premières années de la retraite. «Avant, on ne sait jamais vraiment quelles vont être nos

étapes de la retraite, conseille Angela Iermieri. Jusqu'à 70 ans environ, c'est la phase de retraite active. Vient ensuite, entre 70 et 75 ans, une phase transitoire où des décisions de vente de maison, par exemple, peuvent être prises et où les activités (voyages, travail à temps partiel, etc.) commencent parfois à diminuer. Puis, la dernière phase est plutôt sédentaire et les frais de santé peuvent augmenter. L'espérance de vie grandissant, cette phase peut être longue. «La moitié des gens dépassent l'espérance de vie moyenne», rappelle Nathalie Bachand.

Dans la première phase, «les dépenses sont souvent sous-estimées, prévient Nathalie Bachand. On croit qu'on va moins dépenser en transport, vêtements, restaurants. Mais pendant les 2000 heures par an où les gens étaient au travail, ils vont bien devoir s'occuper, ils vont devoir continuer à se vêtir, sortiront peut-être plus au restaurant puisqu'ils en auront plus le temps».

La planification financière à la retraite est d'autant plus fondamentale que, contrairement aux plus jeunes, il est difficile – voire impossible – de trouver des sources de revenus supplémentaires le cas échéant. À moins de retourner sur le marché du travail...

Quels placements privilégier?

Les placements et les décaissements à la retraite répondent toujours à une fine stratégie. Deux principes guident les choix: la fiscalité et le besoin de liquidités.

Pour limiter les impôts, «le décaissement se fait toujours selon un certain ordre: on garde les REER et CELI le plus longtemps possible puisque l'argent y fructifie à l'abri de l'impôt», indique Angela Iermieri. On utilise donc d'abord les placements hors REER et les rentes de retraite pour assurer le quotidien.

Deuxième objectif: «Il faut que les retraités s'assurent d'avoir des liquidités, affirme Nathalie Bachand. Il faut donc qu'ils aient des placements qui leur apportent des versements. Si leur portefeuille est 100 % en actions, ils ne vont pas aller en vendre le matin pour aller faire l'épicerie!»

Respecter son profil

La question du placement se pose souvent au moment de la vente de certains actifs (une résidence secondaire ou même principale pour s'établir en CHSLD ou aller dans un logement plus adapté à son âge, par exemple). Les choix sont faits en fonction du profil d'investisseur. «Généralement, les retraités n'ont pas un comportement différent de quand ils étaient plus jeunes: s'ils étaient intolérants au risque, ils restent prudents; ceux qui n'en avaient

«Généralement, les retraités n'ont pas un comportement différent de quand ils étaient plus jeunes: s'ils étaient intolérants au risque, ils restent prudents; ceux qui n'en avaient pas peur continuent d'avoir beaucoup d'actions!» – Hélène Boileau, planificatrice financière à la Banque de Montréal

dépenses. On dit par exemple qu'il faut compter avoir besoin de 70 % de son revenu, mais ce ratio n'est pas adapté à tout le monde: il y a une grande différence de besoins financiers entre celui qui voudra voyager beaucoup pendant sa retraite et celui qui préférera rester s'occuper de son jardin», souligne Angela Iermieri, planificatrice financière au Mouvement Desjardins.

Un nouvel agenda

Autre variable difficile à prévoir: les revenus et surtout la date de leur versement. «Les gens, surtout ceux qui ont toujours reçu leur salaire à date régulière, se sentent souvent en insécurité en arrivant à la retraite, avec tous les versements (FERR, rente des gouvernements, etc.) qui arrivent à des moments divers», explique Hélène Boileau, planificatrice financière à la Banque de Montréal (BMO).

Trois phases, trois budgets

D'abord, il faut prévoir des budgets adaptés aux différentes



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Hélène Boileau est planificatrice financière à la Banque de Montréal.



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Nathalie Bachand est présidente du conseil d'administration de l'Institut québécois de la planification financière et actuaire et planificatrice financière au groupe Bachand Lafleur.

pas peur continuent d'avoir beaucoup d'actions!», observe Hélène Boileau.

Dans le cas où la vente d'actifs procure une importante somme, «il faut s'assurer qu'une partie reste disponible pour assurer les versements mensuels permettant à la personne retraitée de vivre au quotidien, explique Hélène Boileau. Mais le reste de la somme doit être bien placé pour le faire fructifier. Je choisis souvent des produits qui assurent un rendement suffisant pour les besoins courants. On peut geler les taux pour assurer la régularité des versements, même si c'est moins flexible.»

Il n'existe pas à proprement parler de fonds spécialisés pour les retraités. Néanmoins, les fonds à revenus, qui privilégient des versements réguliers tout en étant avantageux fiscalement, leur sont particulièrement adaptés.

QUELLES ÉCHÉANCES À RESPECTER?

Dès que le REER (Régime enregistré d'épargne-retraite) est transformé en FERR (Fonds enregistré de revenu de retraite), ce qui peut être fait à tout âge, il y a un versement minimum obligatoire à faire chaque année (à 71 ans, c'est 7,38 % du solde, et ce taux augmente avec l'âge), sur lequel sont calculés les impôts. À partir de l'âge de 71 ans (31 décembre de l'année des 71 ans), le détenteur d'un REER est obligé de le convertir en FERR, et dès que celui-ci est créé, les versements minimums sont obligatoires. Le compte de retraite immobilisé (CRI) doit lui aussi être converti au plus tard le 31 décembre de l'année des 71 ans de son détenteur.